

REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2012

Date de la convocation : 22 mars 2012

L'an deux mille douze et le vingt neuf du mois de mars à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de François Blache, Maire, à la salle de la mairie.

Présents : Mrs BLACHE François – MICHEL Marcel – TEYSSIER Robert – MAURE Pierre-Henri - Mr GEMO Michel - BLACHIER Thierry
Mmes ROUDIL Anne-Marie - ISARD Isabelle – Mme COYO Hélène - Mme RISSON Joke
Excusée : VIALLE Sabine

Secrétaire de séance : MAURE Pierre-Henri

D/2012-016 Budget Primitif 2012 Budget Général

En exercice :11; présents :10 ; votants :10 ; pour :10; contre :0 ; abstention :0

Il est voté à l'unanimité, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 279 200€ en fonctionnement et à 120 544.41€ en section d'investissement.

D/2012-017 Vote des taux d'imposition

En exercice :11; présents :10 ; votants :10 ; pour :10; contre :0 ; abstention :0

Les taux des quatre taxes sont inchangés, soit :

Taxe d'habitation : 6.18%	Taxe foncière (bâti) : 5.32%
Taxe foncière : 40.09%	CFE : 13.03%

D/2012-018 Budget Primitif 2012 vente de chaleur

En exercice :11; présents :10 ; votants :10 ; pour :10; contre :0 ; abstention :0

Il est voté à l'unanimité, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 98 297.61€ pour la section d'exploitation et à 95 432.21 en section d'investissement

D/2012-019 Recrutement d'un agent saisonnier

En exercice :11; présents :10 ; votants :10; pour :10; contre :0 ; abstention :0

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour assurer :

- la gestion de l'eau, assainissement, de la chaufferie à bois déchiqueté,
 - entretien des bâtiments et des espaces publics (camping , cimetière, places, ruelles ...)
- le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide le recrutement d'un agent non titulaire saisonnier pour une période de six mois allant du 01 avril au 30 septembre 2012 inclus.

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien à temps non - complet pour une durée hebdomadaire de service de 30 heures.

Sur nécessité de service, l'agent pourra être amené à effectuer des heures complémentaires. Selon les besoins du service, le conseil municipal autorise le maire à payer au bénéficiaire de ce contrat les congés correspondants.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 281

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

D/2012-020 Mur de soutènement de la Tournure

En exercice :11; présents :10 ; votants :10; pour :10; contre :0 ; abstention :0

Le maire indique que dans le cadre de la démolition de l'ancien bâtiment de la maison de retraite, à ce jour, il lui a été indiqué qu'une grande quantité de remblai serait disponible.

De ce fait, vu que le mur de soutènement de la Tournure est de plus en plus fragilisé, le maire propose de relancer le projet d'acquisition du terrain appartenant à Mr Maurice NURY (parcelle AB 317) et ce afin de consolider ce mur et aménager le croisement. Il rappelle qu'une partie de ce terrain a été classé en emplacement réservé lors de la mise en place du PLU.

Le maire propose que pour financer l'achat du terrain et l'aménagement du croisement une subvention exceptionnelle soit sollicitée auprès de Mr le Député.

Le plan de financement de ce projet n'est pas arrêté car à ce jour le prix du terrain et le volume de remblai disponible ne sont pas connus. Seul, le coût approximatif des travaux à effectuer avait été évalué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge Mr le maire :

- d'effectuer les démarches auprès de Mr le député afin de solliciter une subvention exceptionnelle pour ce projet.
- de contacter Mr Nury Maurice pour le terrain
- de faire effectuer une étude plus précise afin de connaître le coût total du projet.

D/2012-021 Choix du géomètre pour le tracé du chemin de la Pervenche-Prégrand

En exercice :11; présents :10 ; votants :10; pour :10; contre :0 ; abstention :0

Le maire fait part des quatre devis qu'il a reçus concernant l'établissement d'un document d'arpentage pour la régularisation du chemin desservant les lieux-dits La Pervenche et Prégrand.

Il propose que soit retenue la proposition du cabinet Deguilhem pour un montant de 950 € ht.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le choix du devis du cabinet Deguilhem pour un montant de 950 € ht.

D/2012-022 Formation des artificiers

En exercice :11; présents :10 ; votants :10; pour :10; contre :0 ; abstention :0

Le maire rappelle qu'à la précédente réunion du conseil municipal un avis de principe favorable avait été émis par le conseil municipal pour la prise en charge du coût de la formation pour le tir des feux d'artifice. Il s'agit de la formation niveau 1 (C4-T2). Le coût de cette formation par la société « Etienne Lacroix Tous artifices S.A. » est de 300 € ht.

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Il indique que la personne qui va suivre cette formation est Pierre-Henri Maure. Il demande au conseil municipal de se prononcer sur la prise en charge des repas et des frais kilométriques du stagiaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de prendre en charge :

- le coût de la formation soit 358.80€ ttc
- les frais kilométriques et les frais de restauration de Mr Maure Pierre-Henri selon les barèmes de remboursement.
- Autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette décision

D/2012-023 Amortissement du fonds de concours versé à la communauté de communes

En exercice :11; présents :10 ; votants :10; pour :10; contre :0 ; abstention :0

Le maire rappelle qu'à la précédente réunion du conseil municipal, il a été décidé de verser à la communauté de communes des châtaigniers un fonds de concours pour les travaux de voirie. Ce fonds de concours consistant au reversement d'une subvention d'investissement perçue en provenance du département doit être inscrit en investissement à l'article 2041512. Depuis le 01/01/2012, les sommes inscrites à cette imputation doivent être amorties selon la nature des travaux subventionnés. S'agissant ici de travaux sur immobilisations la durée maximale d'amortissement est de 15 ans et il est possible d'amortir la totalité de la subvention versée dès la première année.

Le maire propose de procéder à l'amortissement de cette somme en totalité en 2012 ; il demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'amortir la somme de 5372 € inscrite à l'article 2041512 pour sa totalité en 2012.

Les écritures correspondantes sont inscrites au budget primitif 2012.

D/2012-024 Avenant au marché des travaux d'assainissement du camping

En exercice :11; présents :10 ; votants :10; pour :10; contre :0 ; abstention :0

Le maire présente au conseil municipal l'avenant au marché du 07/11/2011 concernant les travaux d'assainissement du camping municipal.

Cet avenant est nécessaire car la quantité du rocher a été plus importante que prévue dans le projet initial ce qui a impliqué un remblaiement de tranchée avec une plus grande quantité de gravier faute d'absence de terre de tout-venant.

Le montant de l'avenant est de 5593.22 € ht ce qui représente une augmentation de 12.85 % par rapport au marché initial qui est ainsi porté à 43533.22 € ht .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'avenant d'un montant de 5593.22 € qui porte donc le montant du marché initial de 37940 € ht à 43 533 .22 € ht et autorise le maire à le signer.

REGISTRE DES DELIBERATIONS**Récapitulatif des délibérations prises en séance du 29 mars 2012**

N° délibération	Objet de la délibération	Page
D/2012-016	Budget Primitif 2012 Budget Général	1
D/2012-017	Vote des taux d'imposition	1
D/2012-018	Budget Primitif 2012 vente de chaleur	1
D/2012-019	Recrutement d'un agent saisonnier	1
D/2012-020	Mur de soutènement de la Tournure	2
D/2012-021	Choix du géomètre pour le tracé du chemin de la Pervenche-Prégrand	2
D/2012-022	Formation des artificiers	2
D/2012-023	Amortissement du fonds de concours versé à la communauté de communes	3
D/2012-024	Avenant au marché des travaux d'assainissement du camping	3